

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00546

Numéro SIREN : 839 332 400

Nom ou dénomination : AFC INVEST 5

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt 12417

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

AFC INVEST 5

SAS au capital de 1 000 €
Siège Social : 9, Place Bellevue
64200 BIARRITZ

RCS BAYONNE 839 332 400

A l'associé unique

**Rapport du commissaire aux apports désigné en application de l'article
L. 228-39 du code de commerce dans le cadre d'une émission
d'obligations**

A l'associé unique,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce pour laquelle nous avons été désignés, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations non convertibles qui vous est proposée.

L'état de l'actif et du passif de la société au 14 Mai 2018, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par AFC PROMOTION, représentée par Mme Alexandra FRANCOIS CUXAC, Présidente de la société. Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée des associés.

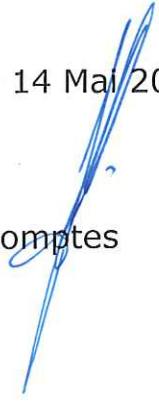
Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à Bordeaux, le 14 Mai 2018

Alexandre Cattin
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes, positioned to the right of the printed name and title.

SAS AFC INVEST 5

ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF ETABLI AU 14 MAI 2018

ACTIF		PASSIF	
Fonds de commerce		Capital social	1 000
Immobilisations corporelles <i>Immeuble</i> <i>Frais d'acquisition</i>		Résultat	
Titre de participation		Dettes bancaires	
Autres créances		<i>Emprunt</i>	
Disponibilités	1 000	<i>Découvert</i>	
TOTAL	1 000	TOTAL	1 000

